**La mairie de Brionne organise une**

**Foire à la BD**

**FICHE D’INSCRIPTION**

La mairie de Brionne invite les particuliers à vendre ou à échanger leurs bandes dessinées, le dimanche 27 juin 2021 de 9h à 17h. Elle aura lieu le long de la promenade de la Risle en marge du 2ème Festival de Bandes Dessinées.

L’évènement sera organisé avec le respect du protocole sanitaire en vigueur.

**Les inscriptions se feront avant le vendredi 25 juin 2021 directement à la médiathèque Louise Michel de Brionne ou à distance** (dans la limite des places disponibles) :

**- Courriel :** **mediatheque.mairie-brionne@orange.fr**

**- Tél. : 02.32.47.65.40.**

**NOM Prénom :** …………………………………….…………….

**Adresse complète** ………………………………………………

**Numéro de téléphone** ………………………………………..

**Adresse mail** ……………………………………………………….

Réservation (**au plus tard le 25 juin 2021)** de mon emplacement de …..... mètres (préciser le nombre de mètres) au prix de **2,10 €** **le mètre.**

**Soit 2,10 € x** ………(nombre de mètres) **=** …………….. **€**

Paiement par chèque à **l’ordre de «** ***Trésor Public*** », à envoyer à :

Mairie de Brionne

Foire à la BD

BP 110

27800 Brionne

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la Foire à la BD de Brionne et en accepte le principe.

 Fait à ……………………………………………..

 le ………………………………………..

 Signature :

Emplacement n° :

**Règlement de la Foire à la BD**

1/ La Foire à la BD est organisée par la Mairie de Brionne**.** Elle aura lieu sur la promenade de la Risle le **dimanche 27 juin 2021** de **9h à 17 h.**

Elle sera organisée en respect du protocole sanitaire en vigueur. Les organisateurs seront habilités à adapter le présent règlement en fonction de l’évolution des nouvelles normes sanitaires.

L’accueil des exposants débute à **7 h le dimanche 27 juin 2021.**

L’objet de la foire est la vente ou l’échange de bandes dessinées d’occasion par des particuliers majeurs. Les livres d’autre nature seront tolérés en plus des BD mais ne seront acceptés ni les marchandises neuves ni les vendeurs professionnels.

2/ L’inscription se fera avant le vendredi 25 juin 2021. Les demandes de renseignements se feront à la médiathèque Louise Michel de Brionne directement, par téléphone au *02.32.47.65.40.* ou par courriel à *mediatheque.mairie-brionne@orange.fr.*

L’emplacement est à réserver au prix de 2,10 euros le mètre linéaire. Le nombre de mètres souhaité devra être clairement noté sur la fiche d’inscription.

Les participants sont priés de restituer **la feuille d’inscription ci-jointe complétée et signée, accompagnée des documents suivants :**

* le chèque de règlement à l’ordre du « *Trésor public* »
* une copie de la pièce d’identité

Tous ces éléments devront être donnés directement à la médiathèque Louise Michel de Brionne ou par courrier à :

Mairie de Brionne « Foire à la BD » rue de la Soie BD 110 27800 Brionne.

Toutes les inscriptions sans règlement à l'avance ne seront pas prises en compte.

3/ Dès leur arrivée, les exposants s’installeront à la place qui leur sera attribuée, en respectant la distanciation en vigueur. Le véhicule ne sera pas laissé sur l’emplacement. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements ; seuls les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire.

L’emplacement devra être rendu nettoyé et débarrassé de tous déchets.

4/ Les livres exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s’engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses,… sont prohibés.) Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d’accident corporel.

5/ **Les places non occupées à 8h 30** ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d’autres exposants. En cas d’annulation, merci d’aviser au **02.32.47.65.40.** dans la semaine précédant le 26 juin 2021 ; dans le cas contraire, lessommes versées resteraient acquises à l’organisateur à titre d’indemnité.

6/ La présence à cette journée implique l’acceptation du présent règlement et le respect de la législation en vigueur concernant la vente au déballage. Toute personne ne respectant pas cette règlementation sera priée de quitter les lieux, sans qu’elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation. L’organisateur s’engage à rembourser les participants en cas d’annulation.